La Polynésie française, collectivité de la République désignée en tant que « Pays d'Outre-Mer » par l'article 1er de la loi organique du 27 février 2004, tourne progressivement le dos à une décennie économique morose, principalement due à une forte instabilité politique.

La commande publique repart (travaux routiers, projets touristiques de grande ampleur dans le cadre de partenariats public / privé, projets dans l'économie numérique) et la Chine semble vouloir investir massivement dans cette collectivité d'outre mer, tout comme dans le reste du Pacifique.

Pour accompagner le lancement de ces différents projets, la Polynésie vient de signer un accord-cadre avec l'Agence Française de Développement portant sur les trois prochaines années et permettant à la collectivité de bénéficier d'un concours à la fois financier, technique et institutionnel (*source : La lettre de l'IEOM Polynésie française - Octobre 2014*). Les politiques visées porteront sur la transition énergétique, la préservation de la biodiversité, le tourisme, le secteur primaire, l'aménagement urbain, le logement social, la santé et la formation professionnelle.

De plus, une enveloppe de 3,6 milliards de FCFP (environ 30 millions d'euros) vient d'être allouée à la Polynésie française, dans le cadre du 11ème Fonds européen de développement (FED), afin de financer des projets touristiques.